



Solidarité Saint-Henri

**Mémoire dans le cadre de la consultation publique sur
le quatrième plan d'action gouvernemental en matière
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au
Québec**

Montréal, 28 juin 2023

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Introduction

Les membres de Solidarité Saint-Henri remercient d'avance la Direction des politiques de la lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire pour l'attention que vous porterez aux éléments présentés dans ce document. Avant de présenter nos recommandations, nous souhaitons présenter notre quartier et nos actions.

Saint-Henri : Un quartier avec des enjeux de défavorisation sociale, en pleine transformation

Saint-Henri se situe à l'ouest du Centre-Ville de Montréal, dans l'ombre de l'échangeur Turcot et entre l'autoroute Ville-Marie et le canal Lachine. Notre quartier compte quelque 16 905 habitants, une population en croissance depuis 2016. Selon le recensement de 2021, **20 % de la population doit vivre avec un faible revenu (comparativement à 16,4 % de la population de Montréal et 11,9 % de la population du Québec)**. Cela représente 3375 personnes dans le quartier Saint-Henri. Ce chiffre augmente de façon significative dans le secteur ouest du quartier, et nous observons également une augmentation des autres indicateurs de défavorisation sociale, tels que le nombre de personnes vivant seules, le taux de familles monoparentales, la concentration des résidentes non permanentes et l'insalubrité des logements. Depuis plusieurs années, le phénomène de la gentrification transforme de plus en plus rapidement Saint-Henri, repoussant toujours les personnes ayant de plus faibles revenus aux extrémités du quartier, voire de la ville. Dans le contexte actuel de crise du logement, ce phénomène est d'autant plus préoccupant.

Il est important ici de nuancer l'apparente diminution de 10 % du taux de pauvreté puisque ces données ont été prélevées en pleine pandémie. La population a eu accès temporairement à certaines subventions gouvernementales qui ont faussé les données. Il est par ailleurs intéressant de constater **l'impact sur la pauvreté d'un programme quasi universel de soutien gouvernemental au revenu comme la PCU.**

Solidarité Saint-Henri, table de quartier communautaire et une corporation de développement communautaire

Solidarité St-Henri est une corporation de développement communautaire et une table de concertation de quartier qui vise l'amélioration des conditions de vie de la communauté de St-Henri. Nous sommes une des 32 tables de quartier de la ville de Montréal, et nous regroupons une vingtaine d'organismes communautaires et d'institutions actives dans le quartier. **Depuis 1987, nous luttons contre la pauvreté**, nous concertons nos membres, nous mobilisons notre milieu et nous soutenons des actions collectives. Pour ce faire, nous utilisons

une **approche démocratique et inclusive, concertée et solidaire, critique et mobilisatrice visant le changement et la transformation sociale**. Solidarité Saint-Henri poursuit des actions collectives sur plusieurs enjeux touchant la lutte à la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des résidentes de notre territoire.

Pour guider notre travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **Solidarité Saint-Henri a développé des principes fondamentaux, qui incluent les considérants suivants :**

- Que les droits et libertés de la personne sont indissociables et inviolables ;
- Que la qualité de vie des résidentes, citoyennes et personnes vivant en situation d'itinérance est affectée par des systèmes injustes occasionnant des manquements graves à la solidarité et des précarités qui s'accumulent jusqu'à des inégalités répétées ;
- Qu'il est universellement reconnu que la pauvreté empêche la réalisation des droits et affecte de façon majeure la santé, le bien-être des populations et leur qualité de vie ;
- Qu'il en va de la responsabilité de l'État d'éliminer les situations injustes et discriminatoires qui condamnent les personnes à l'exclusion sociale ;
- Qu'il est aussi de la responsabilité de toute la société de s'unir pour rétablir la solidarité et pour développer leur communauté de façon durable et structurante ;
- Que les personnes résidentes, citoyennes et vivant en situation d'itinérance doivent être les premières à être consultées et agir pour transformer leur situation et celles de leurs proches ;
- Que chaque personne doit pouvoir accéder équitablement à des ressources adaptées lui permettant d'améliorer sa qualité de vie et celle de sa communauté.

Des politiques sociales fortes : une condition indispensable à une société sans pauvreté

Selon les membres de Solidarité Saint-Henri, **la lutte contre la pauvreté et l'exclusion implique nécessairement des interventions de l'État pour redistribuer la richesse**. C'est le rôle d'un gouvernement de mettre en place des mécanismes qui assurent que nous pouvons toutes avoir accès aux ressources pour combler nos besoins de base et pour améliorer notre qualité de vie.

Dans cette lignée, nous avons plusieurs idées pour contribuer au quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté, et plusieurs pratiques innovantes que nous aimerions partager avec vous. Malheureusement, nous savons pertinemment que tous nos efforts ne pourront jamais substituer aux programmes sociaux. Pour cette raison, **nous, les membres de Solidarité Saint-Henri avons décidé collectivement de formuler nos recommandations en lien avec la bonification des investissements publics dans l'éducation, la santé, l'aide de dernier recours ainsi que d'autres programmes.**



Nous voulons ainsi proposer une autre vision pour la société québécoise qui implique un fort rôle financier et administratif du gouvernement dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Nous recommandons, d'abord et avant tout :

- **Que le gouvernement du Québec accroisse l'investissement public dans des services publics accessibles et humains et dans les programmes sociaux visant une meilleure redistribution de la richesse et l'égalité des chances pour toutes les résidentes du Québec.**

En ce sens, nous recommandons :

- **L'application des alternatives fiscales et des économies potentielles proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans leurs documents, disponibles à l'adresse internet suivante : <https://www.nonauxhausse.org/viser-la-justice-sociale/>.**

Pour éliminer la pauvreté, nous devons renforcer les programmes sociaux afin d'assurer que tous les membres de notre société ont :

- Assez d'argent ;
- Un chez-soi ;
- Assez à manger ;
- Une bonne santé ;
- Une éducation gratuite ;
- Des lieux d'appartenance ;
- La possibilité de vivre sans exclusion systémique.

Assez d'argent

Un grand nombre de personnes et de familles, dans notre quartier, vivent dans une grande précarité financière. Elles sont dans l'impossibilité de couvrir l'ensemble de leurs besoins essentiels (ex : se nourrir, se loger, se soigner). Pensons à nos aînées, à nos étudiantes, aux travailleuses autonomes, aux travailleuses au salaire minimum et aux prestataires de l'assurance-emploi et des programmes d'aide financière de dernier recours (aide sociale). **La crise du logement et la forte hausse de l'inflation** des dernières années ont entraîné une augmentation très significative des produits de première nécessité, ainsi qu'une hausse très importante des loyers. Cela a contribué à détériorer leurs conditions socio-économiques.

De plus, **le coût des transports en commun** est une source d'appauvrissement et d'exclusion qui participe grandement à l'isolement des personnes assistées sociales et de toutes les personnes vivant dans la pauvreté. La Coalition nationale pour la tarification sociale en transport milite contre l'inaccessibilité financière du transport en commun. Elle revendique la mise en place d'une **tarification sociale**, c'est-à-dire, une réduction d'au moins 50 % des coûts du transport en commun pour les ménages à faible revenu, dans la perspective de la gratuité du transport en commun. La tarification sociale [est une pratique mise en place dans la ville de](#)

[Québec depuis le 20 avril 2023](#) et si Montréal suivait le pas, cela participerait grandement à améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la précarité financière.

En septembre 2022, le gouvernement provincial a annoncé son désir de revenir à **l'équilibre budgétaire** dans les 5 prochaines années. Lors de l'écriture du dernier mémoire que nous avons déposé dans le cadre du 3e plan de lutte à la pauvreté, **des mesures d'austérité étaient mises en œuvre** dans cet objectif. Ces mesures ont eu un impact négatif sur les personnes les plus vulnérables de la société, en [accentuant les inégalités](#) et [en nuisant aux droits humains](#). Le gouvernement provincial doit reconnaître ses responsabilités liées au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel il s'est associé, et ce, particulièrement lorsqu'il se donne l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire.

En matière d'**aide financière de dernier recours**, il existe plusieurs programmes (aide sociale, solidarité sociale, objectif emploi, revenu de base) et chacun de ces programmes ont des normes particulières. Cela cause des **discriminations entre les prestataires eux-mêmes** et suscite des préjugés négatifs.

Plus particulièrement, **le programme d'aide sociale offre une aide financière couvrant à peine 55 % des besoins de base** selon le seuil de la Mesure du Panier de Consommation (MPC). De plus, le **programme Objectif emploi** contraint les premiers demandeurs à l'aide sociale, sous peine de sanctions financières, à participer à des mesures d'aide à l'emploi. De par sa nature, ce programme ne soutient pas adéquatement les personnes en situation de pauvreté. L'État doit garantir le **droit à un travail librement consenti**.

Suite au troisième plan de lutte contre la pauvreté, **le programme de revenu de base** est entré en vigueur, **le 1er janvier 2023, offrant un revenu annuel de 18 500 \$** pour les personnes seules ayant des contraintes sévères permanentes et prolongées et bénéficiant du programme de solidarité sociale depuis au moins 5 ans et demi. Reconnaissons que ce programme fait un pas dans la bonne direction comme ce revenu indexé correspond au seuil pour couvrir l'ensemble de besoins essentiels selon la Mesure du Panier à la consommation (MPC). Toutefois, il participe de la discrimination entre les prestataires d'aide sociale mentionnée ci-haut en créant une nouvelle catégorie d'aide sociale.

En matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement du Québec a un rôle important à jouer. **L'État a l'obligation d'assurer la couverture des besoins essentiels à toutes les citoyennes sans distinction**, et ce, dans le respect de l'article 45 de la Charte des droits et libertés du Québec.

Il est important que l'État agisse pour le respect des droits et libertés des personnes assistées sociales. Présentement, ces droits sont bafoués à cause de **l'organisation actuelle du service d'aide sociale**. En effet, la centralisation des centres locaux d'emploi, devenu les Bureaux de Services Québec, nuit à **l'accessibilité du service** et le déshumanise complètement. Il n'est d'ailleurs pas rare que les papiers envoyés aux agentes d'aide sociale se perdent ou encore que les numéros pour les contacter et leur envoyer la documentation changent sans en avertir les prestataires de l'aide sociale. Similairement, cette organisation du service nuit à son accessibilité de par la fracture numérique vécue par les personnes en situation de pauvreté. Ainsi, cela nuit au respect des droits des personnes assistées sociales dû aux embûches que ces situations causent dans l'accès à l'aide sociale.



Nous recommandons :

- **L'élargissement du revenu de base à toutes les prestataires de l'aide sociale et d'en assurer son financement, avec indexation, et ce, pour assurer la dignité et l'autonomie des personnes assistées sociales dans un contexte de crise du logement et d'inflation ;**
- **Viser la mise en place d'un revenu social universel garanti ;**
- **Le financement de postes d'agentes d'aide sociale en présentiel pour participer à l'humanisation des services et leur assurer l'accès au service dans un contexte de fracture numérique, et ce, pour respecter les droits des personnes assistées sociales ;**
- **Le refus de mesures d'austérité pour atteindre l'équilibre budgétaire, objectif identifié par le gouvernement en septembre 2022 ;**
- **La baisse du taux des 2 premiers paliers d'imposition, ainsi que l'ajout d'un palier d'imposition à 60 000 \$ et un autre à 200 000 \$ afin de mieux permettre aux gouvernements de redistribuer la richesse ;**
- **La mise en place d'une tarification sociale pour le transport en commun dans la ville de Montréal et dans les autres MRC du Québec, dans une perspective de gratuité.**

Un chez-soi

Au Québec et selon les chiffres du recensement de 2021, 36,9 % des ménages ont des besoins impérieux de logement, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, que leur logement est trop petit ou que ce dernier nécessite des réparations majeures. Si l'on prend le chiffre seul des ménages consacrant plus de 30 % de leurs revenus à se loger, nous sommes à 24,2 % (contre 23 % au recensement précédent). **Ce chiffre est encore plus haut dans notre quartier** puisque dans la circonscription Ville-Marie-Le-Sud-Ouest-Île-des-Soeurs, **les besoins impérieux de logement s'élèvent à 43,9 % et 35,4 % des ménages consacrent plus de 30 % de leurs revenus à se loger.** Beaucoup de quartiers - notamment Saint-Henri - sont aux prises avec une **gentrification** intense et rapide qui entraîne des hausses de loyers et des évictions de locataires toujours plus nombreuses et abusives. La construction de **logements sociaux** permet la mise à l'abri d'une population particulièrement vulnérable à la crise du logement en lui assurant un loyer ne dépassant pas 25 % de ses revenus. Il s'agit donc d'un moyen efficace qui agit directement sur la pauvreté en réduisant le fardeau des dépenses pour se loger.

Pourtant, **le gouvernement de Québec refuse de réinvestir dans le programme AccèsLogis.** Au contraire, en lançant le **programme PHAQ**, il **sous-traite** la responsabilité étatique de garantir l'accès à un logement abordable à **des investisseurs privés** qui n'ont l'obligation de garantir l'abordabilité que sur 10 ans. La notion même d'abordabilité étant basée sur le prix du marché et non la capacité de payer des ménages, elle ne permet nullement de lutter contre la pauvreté. Pour permettre aux ménages les plus précaires de sortir de la pauvreté, il faut commencer par leur garantir l'accès à un logement subventionné, et ce, par la construction de logements sociaux et communautaires qui resteront une propriété collective.



Nous recommandons :

- Le réinvestissement dans le programme AccèsLogis, son indexation et la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux sur 5 ans ;
- La construction de 4000 de ces nouveaux logements dans les quartiers de l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal ;
- Une collaboration entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal pour la mise en place d'un programme d'achat-rénovation, passant notamment par la mise en réserve et la préemption ;
- La mise en place d'un registre des baux et d'un contrôle des loyers, ainsi que des mesures pour améliorer l'accès au Tribunal Administratif du Logement (TAL);
- La mise en place d'une sanction pour le non-remplissage de la case G dans le formulaire du renouvellement du bail pour éviter un abus des hausses de loyer illégales ;
- Une modification au code civil pour faire en sorte que le non-renvoi d'un bail au propriétaire signifie, dans le cas d'une augmentation de loyer, automatiquement un refus de l'augmentation de loyer ;
- Une augmentation du financement du Tribunal Administratif du Logement pour y augmenter le personnel et réduire les délais d'attente ;
- L'abandon du projet de loi 31 qui permettrait, entre autres, aux propriétaires de refuser une cession de bail et de modifier l'appellation « logement social » par « habitation ».

Assez à manger

Depuis maintenant plusieurs années, la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP) s'intéresse à divers enjeux alimentaires de la région, notamment l'accès aux aliments dans une perspective de réduire les inégalités sociales de la santé. La DRSP reconnaît également que ce sont les acteurs du milieu – les organismes communautaires, les commerces, les résidentes et les acteurs institutionnels et municipaux – qui sont les mieux placés pour identifier les solutions innovantes et améliorer l'accès aux aliments sains.

Toutefois, l'insécurité alimentaire a plutôt augmenté ces dernières années, à cause de la pandémie et le confinement décrété en mars 2020, et tout cela, dans un contexte de précarité des emplois au bas de l'échelle économique et de crise de logement, elle-même exacerbée par la hausse de prix des aliments de plus de 10 % au Québec depuis 2022.

En effet, en 2016, 71 % des personnes à faible revenu dépensent déjà plus de 30 % de leurs revenus sur le loyer (40 %, plus de 50 % de leurs revenus et 21 %, plus de 80 % de leurs revenus). Avec l'inflation des prix de loyers ces dernières années, la situation s'est grandement dégradée, produisant entre autres une explosion des nombres de personnes en situation d'itinérance. Dans ce contexte de précarité généralisée qui impacte particulièrement les personnes à faible revenu, sans statut ou vivant seules, les dépenses en alimentation, déjà insuffisantes pour bien se nourrir, sont souvent réduites afin de permettre le paiement du loyer et éviter l'éviction et l'itinérance que cela peut entraîner.

Même si le Canada est signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui établit le droit universel à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, **les fonds manquent cruellement dans le domaine de la sécurité alimentaire.** Les subventions directes pour les activités de dépannage alimentaire sont rares, particulièrement depuis la disparition des subventions d'urgence liées à la pandémie. **Les politiques en logement et en aide sociale, parmi d'autres** politiques économiques, sociales et fiscales, ont tendance à **exacerber l'insécurité alimentaire.** La situation risque de se dégrader encore, avec des conséquences graves pour nos villes, nos voisins et notre société.



Nous recommandons :

- **L'augmentation des investissements publics dans les initiatives locales qui visent l'amélioration de l'accessibilité physique et économique des aliments sains dans les quartiers défavorisés ;**
- **La modification de la Loi sur l'aménagement urbain (LAU) permettant la création d'un zonage communautaire dans l'objectif de contrôler les loyers des espaces commerciaux pour les organismes sans but lucratif offrant des services de proximité (exemple, les épiceries communautaires, les friperies, etc.) ;**
- **La création de programmes réalistes et essentiels de subvention directe aux organismes à but non lucratif, communautaires et dans le domaine de l'alimentation pour la sécurité et l'autonomie alimentaire, incluant les dépannages alimentaires ;**
- **Le financement et la mise en oeuvre d'initiatives d'envergure pour drastiquement réduire le gaspillage alimentaire et pour assurer la redirection des ressources alimentaires vers les populations en ayant le plus besoin ;**
- **Le respect du droit à l'alimentation par tous les paliers du gouvernement y compris la création de systèmes justes et redistributifs tel le Revenu Social Universel Garanti ;**
- **La mise en place de financements pour permettre la création d'initiatives locales en alimentation, comme celle de dons de bons alimentaires dans des commerces locaux.**

Une bonne santé

Notre système de santé gratuit et universel est un acquis social essentiel qui contribue à la qualité de vie de toutes et qui offre aux plus démunies l'égalité d'accès au soin. **L'orientation actuelle du gouvernement est axée sur la privatisation du système de santé** notamment à travers la construction de [mini hôpitaux privés opérant comme des GMF](#). Alors que le modèle CLSC est de plus en plus [délissé et vidé de ressources et de personnel](#), le modèle GMF est favorisé et perçu comme plus efficace depuis son implémentation en 2002. Pourtant, [l'Institut de recherche et d'information socio-économiques](#) a bien démontré que les GMF n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs depuis plus de 20 ans. Malgré que notre régime public-privé d'assurance médicament est efficace dans sa couverture de la population, il échoue à lui fournir des médicaments à bas prix. En effet, le Québec est la province canadienne où les médicaments coûtent le plus cher, d'où le besoin d'un régime public universel.



Nous recommandons :

- L'abolition de tous les frais facturés qui compromettent la couverture complète aux soins de santé ;
- Des mesures nécessaires pour permettre à toutes d'avoir accès à un médecin de famille dans un délai raisonnable et dans une clinique à proximité près de chez elles ;
- La cessation de pratiques de nouvelle gestion publique dans la réseau de la santé et l'augmentation de la participation citoyenne dans les conseils d'administration des CIUSSS ;
- Le refinancement des CLSC, la réalisation d'embauches massives dans cette institution et l'organisation du service pour en faire la principale porte d'entrée de la première ligne ;
- L'implémentation un régime public universel et la gratuité des médicaments prescrits gratuits au point de service ;
- L'intégration des soins dentaires et des soins de vision aux services couverts par la RAMQ.

Une éducation gratuite et de qualité pour toutes _____

À Saint-Henri, le taux de décrochage scolaire est alarmant (39,2 % à l'École secondaire St-Henri en 2019-2020 et 62,5 % à l'École secondaire James Lyng en 2016-2017), et les besoins dans nos écoles sont criants.

Au Québec, on peut décrire **le système scolaire** comme opérant à **trois vitesses**, celui-ci incluant les écoles privées, les écoles publiques avec des programmes sélectifs payants et finalement au bas de l'échelle les écoles publiques à programmes réguliers. Ainsi, la qualité de l'éducation d'un enfant serait déterminée par les moyens financiers de ses parents. Non seulement le gouvernement [ne reconnaît pas ce phénomène](#), mais en fait il l'exacerbe grâce à l'abolition des commissions scolaires. Selon [l'Institut de recherche et d'information socio-économiques](#), la concurrence entre les écoles serait une conséquence du projet de loi 40, notamment parce qu'il est désormais plus facile d'inscrire son enfant auprès d'un centre de services scolaire hors de son quartier de résidence. Il est donc facile d'imaginer qu'avec cette logique de marché dans laquelle l'élève est un client qui magazine son école de choix, une ségrégation scolaire se renforce. Les élèves provenant de milieux défavorisés se retrouveraient dans les mêmes écoles, dépourvus des opportunités payantes alors que les parents ayant les moyens seraient implicitement encouragés d'envoyer leurs enfants aux écoles les plus « performantes ». À cela s'ajoute un problème similaire à celui dans le système de santé : un manque de représentation de la communauté locale dans la prise de décisions. De plus, comme le gouvernement actuel l'a [autrefois](#) dénoncé, beaucoup d'écoles sont encore en [mauvais état](#) et nécessitent des rénovations.

En 2021, **le ministère de l'Éducation a mis en place la mesure 15012, une mesure visant l'aide alimentaire dans les écoles**. Cette mesure avait pour objectif l'accès à des repas pour les enfants dans toutes les écoles du Québec, et sa mise en place se faisait de façon concertée, en lien avec les besoins territoriaux. Toutefois, depuis, il est constaté que **ce programme n'a**

jamais été suffisamment financé pour l'atteinte de ses objectifs. La révision des **barèmes de financement selon l'indice de défavorisation territoriale nuit à la population défavorisée des quartiers comme Saint-Henri** dans lesquels il y a une mixité de classes socio-économiques.



Nous recommandons :

- La gratuité scolaire à tous les niveaux et pour toutes les résidentes du Québec, quel que soit leur origine nationale/provinciale ou leur statut de citoyenneté ;
- L'instauration d'un programme universel de saine alimentation pour toutes à l'école ;
- L'inversement de la tendance du système à trois vitesses en finançant massivement les écoles publiques ;
- Le réinvestissement des enveloppes jusqu'ici investies dans des partenariats publics-privés (PPP) vers nos écoles et nos organismes communautaires ;
- La reconnaissance du phénomène d'écoles vétustes existant au Québec et la mise en place d'actions concrètes pour y remédier.

Les centres d'éducation populaire

Les six centres d'éducation populaire de Montréal (CEP) se sont fait imposer un loyer et des frais d'occupation qu'ils n'ont pas les moyens de payer. Chaque année ils font face à l'insécurité et la peur d'être évincés faute de pouvoir payer le loyer au CSSDM. Chaque année, ils doivent se mobiliser pour obtenir les sommes nécessaires du ministère de l'Éducation afin de faire face à leurs obligations sans devoir couper dans leur mission. Ils réclament une subvention suffisante et récurrente pour le loyer et le frais d'occupation afin d'assurer leur pérennité. Ces centres sont des milieux de vie essentiels dans nos quartiers. **Ce sont des ressources essentielles pour assurer l'accès au droit à l'éducation tout au long de la vie pour des adultes en situation de pauvreté et d'exclusion. Leur fermeture entraînerait des coûts sociaux importants.**



Nous recommandons :

- Que le gouvernement conserve la propriété publique de ces bâtiments, finance les coûts d'opération et de rénovation des bâtiments, et accorde aux centres un financement qui leur permet d'accomplir leur mission.

Les lieux d'appartenance

Des Québécoises dans tous les coins du pays travaillent ensemble depuis des décennies à créer des organismes communautaires pour répondre à leurs besoins, pour se prendre en main et pour participer pleinement au développement de leurs communautés. **Les organismes communautaires sont des instances par et pour la communauté qui agissent afin que leurs membres puissent s'exprimer, comprendre, participer, choisir et agir sur les enjeux qui les touchent.**

Dans le Sud-Ouest de Montréal, les organismes se sont regroupés avec leurs partenaires institutionnels et municipaux pour créer des tables de quartier avec des approches territoriales

intégrées. Cette innovation sociale, née d'un milieu communautaire fort et mobilisé, existe depuis plus de 35 ans et a été instaurée dans tous les quartiers de Montréal. **Les tables de quartier autonomes permettent un plus grand niveau d'« empowerment » des acteurs locaux. Ensemble, nous convenons de nos priorités d'intervention, selon nos spécificités et à l'abri de l'influence « top-down », dans un esprit de solidarité et de partenariat.**



Nous recommandons :

- L'augmentation du financement récurrent à la mission pour les organismes communautaires. Spécifiquement, nous demandons que le gouvernement comble le manque de ressources dans le milieu communautaire en octroyant annuellement 255,6 millions \$ supplémentaires aux organismes ;
- L'appui aux stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que le soutien à la mobilisation des communautés locales en milieu urbain ;
- Parce qu'elles sont des intervenantes privilégiées dans la lutte contre la pauvreté au plan local, le gouvernement doit reconnaître le travail, l'expertise et le modèle des Tables de quartier et des Corporations de Développement Communautaire, de même que l'autonomie des tables locales à définir leurs priorités sans une influence indue des instances gouvernementales ou des organisations philanthropiques.

La possibilité de vivre sans exclusion systémique

Selon nos principes fondamentaux, Solidarité Saint-Henri reconnaît que la qualité de vie des personnes est affectée par des systèmes injustes occasionnant des manquements graves à la solidarité et des précarités qui s'accumulent jusqu'à des inégalités répétées. Le dernier recensement témoigne de cette injustice – **les personnes immigrantes, les personnes racialisées, les citoyennes des Premières Nations et d'autres groupes sont plus susceptibles de vivre avec un faible revenu que l'ensemble de la population.**



Nous recommandons :

- Un plus grand soutien aux programmes et aux initiatives qui visent l'inclusion et l'« empowerment » des citoyennes des Premières nations, des Inuits, des immigrantes, des personnes racialisées, des femmes, des personnes avec des handicaps physiques, des personnes itinérantes, des personnes assistées sociales et d'autres groupes qui vivent de l'exclusion systémique ;
- Améliorer l'inclusion économique des personnes immigrantes en facilitant la reconnaissance des diplômes provenant de l'étranger (les personnes immigrantes se trouvant souvent sous-payées et surqualifiées pour leur travail relatif à leurs compétences) ;
- Augmenter le financement des cours de francisation et faire un suivi avec les participantes, comme mentionné dans [le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018](#).

Conclusion : Vers une plus grande cohérence des actions_____

Nous saluons la priorité que le gouvernement du Québec souhaite faire de la cohérence des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ceci dit, nous sommes fortement convaincues que toutes les mesures proposées pour assurer une telle cohérence seront inutiles si le gouvernement actuel continue à désinvestir dans des programmes sociaux tel que le programme AccèsLogis. **Un fort investissement public dans les programmes permettant une meilleure distribution de la richesse et l'égalité des chances pour chacune est la première condition nécessaire à la lutte collective contre la pauvreté et l'exclusion.**

Recommandations de Solidarité Saint-Henri



Nous recommandons :

- Que le gouvernement du Québec accroisse l'investissement public dans des services publics accessibles et humains et dans les programmes sociaux visant une meilleure redistribution de la richesse et l'égalité des chances pour toutes les résidentes du Québec ;
- L'application des alternatives fiscales et des économies potentielles proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans leurs documents, disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.nonauxhaussees.org/viser-la-justice-sociale/> ;
- L'élargissement du revenu de base à toutes les prestataires de l'aide sociale et d'en assurer son financement, avec indexation, et ce, pour assurer la dignité et l'autonomie des personnes assistées sociales dans un contexte de crise du logement et d'inflation ;
- Viser la mise en place d'un revenu sociale universel garanti ;
- Le financement de postes d'agentes d'aide sociale en présentiel pour participer à l'humanisation des services et leur assurer l'accès au service dans un contexte de fracture numérique dans l'idée de respecter les droits des personnes assistées sociales ;
- Le refus de mesures d'austérité pour atteindre l'équilibre budgétaire, objectif identifié par le gouvernement en septembre 2022 ;
- La baisse du taux des 2 premiers paliers d'imposition, ainsi que d'ajouter un palier d'imposition à 60 000 \$ et un autre à 200 000 \$ afin de mieux permettre aux gouvernements de redistribuer la richesse ;
- La mise en place d'une tarification sociale pour le transport en commun dans la ville de Montréal et dans les autres MRC du Québec, dans une perspective de gratuité ;
- Le réinvestissement dans le programme AccèsLogis, son indexation et la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux sur 5 ans ;
- La construction de 4000 de ces nouveaux logements dans les quartiers de l'arrondissement Le Sud-Ouest de Montréal ;
- Une collaboration entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal pour la mise en place d'un programme d'achat-rénovation, passant notamment par la mise en réserve et la préemption ;

- La mise en place d'un registre des baux et d'un contrôle des loyers, ainsi que des mesures pour améliorer l'accès au Tribunal administratif du logement ;
- La mise en place d'une sanction pour le non-remplissage de la case G dans le formulaire du renouvellement du bail pour éviter un abus des hausses de loyer illégales ;
- Une modification au code civil pour faire en sorte que le non-renvoi d'un bail au propriétaire signifie, dans le cas d'une augmentation de loyer, automatiquement un refus de l'augmentation de loyer ;
- Une augmentation du financement du TAL pour y augmenter le personnel et réduire les délais d'attente ;
- L'abandon du projet de loi 31 qui permettrait, entre autres, aux propriétaires de refuser une cession de bail et de modifier l'appellation « logement social » par « habitation » ;
- L'augmentation des investissements publics dans les initiatives locales qui visent l'amélioration de l'accessibilité physique et économique des aliments sains dans les quartiers défavorisés ;
- La modification de la Loi sur l'aménagement urbain (LAU) permettant la création d'un zonage communautaire dans l'objectif de contrôler les loyers des espaces commerciaux pour les organismes sans but lucratif offrant des services de proximité (exemple, les épiceries communautaires, les friperies, etc.) ;
- La création de programmes réalistes et essentiels de subvention directe aux organismes à but non lucratif, communautaires et dans le domaine de l'alimentation pour la sécurité et l'autonomie alimentaire, incluant les dépannages alimentaires ;
- Le financement et la mise en oeuvre d'initiatives d'envergure pour drastiquement réduire le gaspillage alimentaire et pour assurer la redirection des ressources alimentaires vers les populations en ayant le plus besoin ;
- Le respect du droit à l'alimentation par tous les paliers du gouvernement y compris la création de systèmes justes et redistributifs de revenu social universel garanti ;
- La mise en place de financements pour permettre la création d'initiatives locales en alimentation, comme celle de dons de bons alimentaires dans des commerces locaux ;
- L'abolition de tous les frais facturés qui compromettent la couverture complète aux soins de santé ;
- Des mesures nécessaires pour permettre à toutes d'avoir accès à un médecin de famille dans un délai raisonnable et dans une clinique à proximité près de chez elles ;

- La cessation de pratiques de nouvelle gestion publique dans la réseau de la santé et l'augmentation de la participation citoyenne dans les conseils d'administration des CIUSSS ;
- Le refinancement des CLSC, la réalisation d'embauches massives dans cette institution et l'organisation du service pour en faire la principale porte d'entrée de la première ligne ;
- L'implémentation un régime public universel et la gratuité des médicaments prescrits gratuits au point de service ;
- L'intégration des soins dentaires et des soins de vision aux services couverts par la RAMQ ;
- La gratuité scolaire à tous les niveaux et pour toutes les résidentes du Québec, quel que soit leur origine nationale/provinciale ou leur statut de citoyenneté ;
- L'instauration d'un programme universel de saine alimentation pour toutes à l'école ;
- L'inversement de la tendance du système à trois vitesses en finançant massivement les écoles publiques ;
- Le réinvestissement des enveloppes jusqu'ici investies dans des partenariats publics-privés (PPP) vers nos écoles et nos organismes communautaires ;
- La reconnaissance du phénomène d'écoles vétustes existant au Québec et la mise en place d'actions concrètes pour y remédier ;
- Que le gouvernement conserve la propriété publique de ces bâtiments, finance les coûts d'opération et de rénovation des bâtiments, et accorde aux centres un financement qui leur permet d'accomplir leur mission ;
- L'augmentation du financement récurrent à la mission pour les organismes communautaires. Spécifiquement, nous demandons que le gouvernement comble le manque de ressources dans le milieu communautaire en octroyant annuellement 255,6 millions \$ supplémentaires aux organismes ;
- L'appui aux stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que le soutien à la mobilisation des communautés locales en milieu urbain ;
- Parce qu'elles sont des intervenantes privilégiées dans la lutte contre la pauvreté au plan local, le gouvernement doit reconnaître le travail, l'expertise et le modèle des Tables de quartier et des Corporations de Développement Communautaire, de même que l'autonomie des tables locales à définir leurs priorités sans une influence indue des instances gouvernementales ou des organisations philanthropiques ;

- **Un plus grand soutien aux programmes et aux initiatives qui visent l'inclusion et l'empowerment des citoyennes des Premières nations, des Inuits, des immigrantes, des personnes racialisées, des femmes, des personnes avec des handicaps physiques, des personnes itinérantes, des personnes assistées sociales et d'autres groupes qui vivent de l'exclusion systémique ;**
- **Améliorer l'inclusion économique des personnes immigrantes en facilitant la reconnaissance des diplômes provenant de l'étranger (les personnes immigrantes se trouvant souvent sous-payées et surqualifiées pour leur travail relatif à leurs compétences) ;**
- **Augmenter le financement des cours de francisation et faire un suivi avec les participantes, comme mentionné dans [le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018](#).**